

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 3, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.
<b>Train de marchandises régulier :</b>		Départ de Cahors — 5 h. 20 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 <sup>m</sup> soir.		<b>Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.</b>			

### Cahors, 17 Mars.

Les nouvelles que nous avons données avant-hier sont confirmées, et les espérances pacifiques grandissent. Hier, le général Ignatieff est parti de Paris pour Londres, où il s'efforcera de lever les difficultés (s'il en existe de bien réelles) qui pourraient s'opposer encore au désarmement de la Russie et de la Turquie.

On nous écrit qu'une nouvelle Conférence se réunirait ultérieurement, si l'Angleterre et la Russie prenaient pour base de leurs arrangements une sorte d'arbitrage donné à la Turquie. La nouvelle Conférence aurait pour but d'indiquer les moyens d'avoir raison de cette dernière puissance, si elle n'accomplissait pas les réformes demandées par l'Europe. C'est à Paris que la Conférence se tiendrait.

### CORRESPONDANCE

Versailles, 16 mars.

Le Journal officiel nous fait connaître ce matin les résultats de la fête donnée à l'Opéra au bénéfice des ouvriers lyonnais, sous le patronage de M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon.

La recette s'est élevée :

Pour billets d'entrée et location des loges à.....	180,960 »
Pour le vestiaire.....	2,614 80
Pour le glacier.....	1,375 »
Pour dons reçus par M <sup>me</sup> la Maréchale.....	13,982 15
Soit au total.....	498,931 95
Les dépenses ont été de.....	57,467 55
Reste francs.....	141,464 40

Auxquels il faut ajouter pour remise des droits d'auteur..... 8,535 60

Ce qui forme un produit total de..... 150,000 »

De plus, M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon a reçu depuis le 27 février, pour les ouvriers lyonnais, diverses sommes montant ensemble à 1,797 fr. 65 c.

Le Journal officiel publie aussi un résumé de documents statistiques constatant que du 4<sup>e</sup> janvier au 28 février 1877, les importations du commerce français se sont élevées à 593,129,000 francs, soit 10,625,000 fr. de plus qu'en 1876 et les exportations à 449,008,000 francs, soit 17,274,000 de moins qu'en 1876.

Dès l'ouverture de la séance de la Chambre des députés, M. Laisant est monté à la tribune et a repris son discours sur la question des chemins de fer au point où il l'avait laissé hier. A l'heure où je ferme cette lettre, il parle encore.

On s'attend pour demain à une séance des plus animées. Ainsi les billets sont-ils excessivement recherchés.

La Nation annonce que le grand banquet bonapartiste à l'occasion de l'anniver-

saire de la naissance du prince impérial, aura lieu ce soir, 15, à la salle Valentino et non pas demain comme on l'avait annoncé à tort.

L'initiative de ce banquet, dit la Nation, est due à des commerçants de Paris et de la banlieue, et aucun sénateur ni député ne doit y assister.

La Petite République française annonce que M. Jules Simon, ayant remarqué que les anciens préfets maintenus en fonctions s'occupent beaucoup plus de politique que d'administration, aurait l'intention de leur adresser prochainement une circulaire les rappelant à leurs devoirs. Cette circulaire serait lue au prochain conseil des ministres.

La même feuille assure que le conseil des ministres, consulté sur le projet de passer une grande revue de l'armée de Paris, en l'honneur du général Ignatieff, ne s'est pas montré favorable à cette idée.

Ce n'est que le 4<sup>e</sup> avril que l'ex-impératrice Eugénie et son fils quitteront Florence, la première pour aller directement à Madrid, chez sa mère, le second pour retourner en Angleterre en visitant les principales villes du nord de l'Italie.

Le ministre des affaires étrangères a reçu hier matin, Vahan-Effendi, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice Ottoman.

M. le duc Decazes avait eu auparavant une conférence d'une heure avec le général Ignatieff.

Une légère amélioration s'est produite hier dans l'état du maréchal Canrobert.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dément ce matin les bruits répandus ces jours-ci, de la prochaine nomination d'un sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Rien n'est encore venu confirmer la nouvelle donnée par le Journal des Débats que le gouvernement anglais aurait adopté en principe l'idée d'un grand protocole à signer par les six grandes puissances et que lord Derby et le comte Schouvaloff étaient déjà occupés à en discuter la rédaction.

Un journal de Londres publie un télégramme de Vienne se référant à une lettre de St-Petersbourg, d'après laquelle le Sultan aurait l'intention d'ouvrir les négociations directes avec la Russie.

Un autre journal anglais publie un télégramme de Belgrade, disant qu'il existe en Serbie un vif mécontentement et que beaucoup d'hommes de la milice refusent de se laisser désarmer.

On annonce officiellement que de nouvelles bandes d'insurgés parcourent la Bosnie et que des insurgés ont été envoyés pour les combattre.

### CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Séance du 14 mars.

Le débat sur les chemins de fer a continué. Ces grandes discussions d'affaires, qui représentent des controverses politiques, gagneraient à suivre une marche moins heurtée : ainsi, on a eu la fin du discours de M. Allain-Targé et la première partie de celui de M. Laisant. Ce n'est certes pas

le souffle qui manque aux orateurs ; c'est le temps de les entendre jusqu'au bout qui manque à la Chambre, puisque l'heure où nos députés se réunissent ne leur permet pas de rester en séance pendant six ou sept heures consécutives, à l'exemple d'autres Parlements. M. Allain-Targé n'échappe pas à tous les partis pris de la commission à l'endroit des grandes compagnies, mais où la commission ne propose rien, lorsqu'elle conclut au rejet pur et simple de la convention passée avec la Compagnie d'Orléans, il propose quelque chose, c'est-à-dire une convention meilleure selon lui, M. Laisant, adversaire résolu des grandes compagnies, incline davantage à porter le débat sur le terrain des généralités.

Dans toute cette journée beaucoup d'attaques injustes ont été formulées contre les grandes compagnies, qui ont cependant le crédit et l'influence pour créer des chemins de fer, tandis que les petites compagnies ne font presque rien et ruinent en même temps leurs actionnaires et leurs obligataires.

### ORIENT

On lit dans le Journal des Débats :

Le Montenegro est une difficulté, mais non pas la plus invincible. Ce petit gouvernement, habile et audacieux, a fait servir adroitement à ses intérêts tous les embarras de la situation générale. Il a eu l'esprit de déclarer la guerre et de la faire platoniquement, toujours à l'état de menace contre la faiblesse des autres, et sentant trop sa propre faiblesse pour passer jamais à l'offensive. Il s'est réservé pour le moment de la carte à payer, et son addition est considérable. Elle dépasse singulièrement le total où la Conférence de Constantinople l'avait élevé : la Conférence a jugé le Montenegro d'après les mérites qu'il a eus, et il se juge, lui, d'après les mérites qu'il aurait pu avoir et qu'il s'attribue généreusement. C'est l'homme qui dit : Prenez garde ; vous ne savez pas ce dont je suis capable lorsque je ne me retiens pas ! — Jusqu'ici, le Montenegro s'est retenu, et nous voulons bien que sa modération soit récompensée ; encore ne faut-il pas trop demander. Il demande trop, la Porte refuse de donner autant ; mais si les affaires s'arrangent avec la Russie, les Monténégrins deviendront certainement plus traitables. Le danger n'est pas de leur côté. Le Montenegro est un accident de la maladie ; la maladie une fois guérie, l'accident disparaît tout naturellement. Dans le cas contraire, il persistera avec tous les caractères que nous lui connaissons. Mais si la paix doit enfin sortir des négociations de l'Europe, le Montenegro ferait sagement de profiter du moment pour obtenir le maximum de ce qu'on peut lui concéder. L'histoire confirme ici la morale de la fable :

Ne soyons pas si difficiles :  
Les plus accommodants, ce sont les plus habiles ;  
On hasarde de perdre en voulant trop gagner.  
Gardez-vous de rien dédaigner,  
Surtout quand vous avez à peu près votre compte.

Ces excellents conseils s'adressent surtout au Montenegro, mais tout le monde aura raison de les entendre.

A en croire le Nord, malgré la paix conclue avec la Serbie, malgré les négociations entamées avec les Monténégrins, les irréguliers turcs continueraient, sur certains points, leurs pillages, leurs déprédations et leurs atrocités :

Les nouvelles qui nous arrivent de Turquie dépeignent chaque jour sous des couleurs plus sombres la situation de ce malheureux empire. De toute part et des sources les plus diverses on signale une recrudescence d'assassinats, de pillages, d'exactions et de méfaits de tous genres. Les choses en sont venues à ce point qu'un correspondant du Times, dans un télégramme, dit que les imams, les hadjhas et des derviches nomades excitent par leur discours les passions fanatiques de leurs coreligionnaires à un tel degré, que les étrangers résidant en Bosnie considèrent un massacre des rayas comme imminent dans le district de Tuzla.

Les meurtres et les outrages s'accroissent dans de telles proportions dans le nord de la Bosnie, que la plupart des habitants chrétiens fuient à travers la frontière autrichienne, abandonnant tout ce qu'ils possèdent au pillage des bachibouzouks, comme aux plus mauvais jours de l'insurrection. Et, nous le répétons, ce n'est pas d'un point isolé de la Turquie, c'est de toutes les parties du territoire que ce redoublement de rage des mahométans contre tous ceux qui n'appartiennent pas à leur culte est signalé.

Il ne faut accepter que sous toutes réserves, ces nouvelles fâcheuses, dont la réalité démontrerait ou l'impuissance ou la mauvaise volonté de la Turquie. Le Nord, organe russe de Bruxelles, a toujours poussé à la guerre, et ne serait peut-être pas fâché de voir la Turquie provoquer, par cette impuissance ou cette complicité, une action prompte et décisive.

### Commission de la loi Laisant.

Séance du 14 mars.

Tous les membres sont présents chez M. Thiers.

M. le ministre de la guerre assiste à la séance.

Il établit tout d'abord que, pour assurer la présence effective sous les drapeaux pendant trois ans, il faut fixer à quatre ans la durée du service nominal. Trois ans peuvent être suffisants pour l'infanterie ; ils sont assurément insuffisants pour l'artillerie et la cavalerie. Il importe de faire l'éducation militaire au moins autant que l'instruction militaire du soldat.

L'éducation est en partie l'œuvre du temps.

Le projet compromet absolument le recrutement des sous-officiers ; il fait plus encore, il enlève à l'armée, au bout de la première année, ses meilleurs éléments, des éléments satisfai-

sants encore, au bout de la seconde année ; la troisième année, le contingent ne se composera que des hommes moralement et physiquement mauvais.

La loi de 1874 réservant certains emplois civils à d'anciens sous-officiers n'a donné aucun résultat et n'a pas déterminé les sous-officiers à demeurer sous les drapeaux.

La durée abrégée du service aura pour effet de faire reculer le soldat devant la responsabilité que donnent les galons ; on aura peu de soldats dignes de les porter ; actuellement les hommes refusent déjà les galons ; avec le service de trois ans, les refus se multiplieront.

Le ministre fait incidemment ressortir les avantages de la mobilisation régionale.

Interrogé ensuite par plusieurs membres de la commission sur des questions diverses, il a déclaré que la loi de 1832 est, à ses yeux, une loi excellente pour assurer une bonne armée ; ce qui l'a fait abandonner, c'est l'opinion qu'elle ne pourrait pas donner une armée nombreuse.

Les deux conditions qu'il faut aujourd'hui réunir dans la plus juste mesure sont le nombre et la qualité.

Le ministre a signalé la nécessité d'exercer en temps de paix l'habitude de combattre en tous les temps sur tous les terrains ; enfin, il s'est déclaré favorable à la création d'écoles de sous-officiers.

### Contradictions bonapartistes.

Le « système » impérialiste, — s'il est permis d'employer le mot de système pour désigner les arguments tels quels que les bonapartistes invoquent afin de répondre aux objections de leurs adversaires, — est quelque chose de tellement contradictoire, qu'il est impossible aux défenseurs mêmes des prétentions de Chislehurst de s'y reconnaître.

C'est ainsi que la Nation, à deux jours de distance, a émis sur les prétendus droits du fils de Napoléon III deux opinions diamétralement contraires.

Le 12 mars, la Nation, parlant de M. Dupuy de Lôme, disait :

« Au 16 mars, il fut de ceux qui n'hésitèrent pas à se rendre à Chislehurst pour acclamer NOTRE JEUNE EMPEREUR. »

On le voit, le jeune prince Louis-Napoléon paraissait aux rédacteurs de la Nation en possession d'un droit héréditaire ; il était pour eux, non pas un candidat au plébiscite qui pourrait l'élever à l'empire, mais l'empereur ! L'empire, à les en croire, était le droit sinon le fait, et le fils de Napoléon III était le seul représentant légitime de



l'empire.

Aujourd'hui, tout est changé ; et la Nation en revient purement et simplement à la doctrine de la Souveraineté absolue et imprescriptible du Peuple.

« Est-ce que le prince impérial, dit-elle, réclame le trône COMME UN DROIT ? NON PAS ; il PROCLAME SIMPLEMENT, LE DROIT IMPRESCRITIBLE DU PEUPLE à choisir LA FORME du gouvernement, et SI c'est lui que la France acclame, que pèse le vote de déchéance contre la volonté de tout un peuple ? »

Ainsi l'empire n'existe plus en droit. Comme l'Ordre l'a reconnu un jour, il y a table rase ; non-seulement le prince Louis n'a pas de droit propre, mais la forme même du gouvernement est remise en question, et le Peuple, de l'aveu de la Nation, a le droit imprescriptible de se prononcer pour la République ou pour toute autre forme de gouvernement.

Dès lors que vient donc réclamer le fils de Napoléon III ? Si le Peuple est Souverain, si sa volonté suffit à créer le droit, il s'est prononcé pour la République ; les bonapartistes n'ont qu'à s'incliner et à accepter le verdict de leur Souverain.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que les bonapartistes feraient bien de s'entendre avant de proposer leur solution à la France. Comment le pays pourrait-il comprendre quoique ce soit à leur prétendue théorie, s'ils ont tant de peine à la comprendre eux-mêmes ?

(Gazette de France.)

**Les Maisons d'école.**

Le projet de loi sur la construction des maisons d'école que M. le ministre de l'instruction publique, de concert avec son collègue de l'intérieur, vient de présenter à la Chambre des députés, est la réalisation de cette pensée très-sage et très-pratique qu'avant même de soulever la question très-discutable de l'instruction obligatoire et gratuite, il fallait d'abord avoir des écoles en assez grand nombre pour recevoir tous les enfants en âge de les fréquenter. Or, c'est précisément ce qui est fort loin d'exister en France. L'exposé des motifs du nouveau projet de loi donne à cet égard des renseignements précieux.

Il résulte en effet de l'enquête récente à laquelle a fait procéder le Gouvernement, comme à une mesure préliminaire du projet de loi dont nous nous occupons, que pour arriver à une organisation matérielle suffisante de l'instruction primaire, il y aurait, en ce moment, à construire, tant dans les chefs-lieux de communes que dans les hameaux, 17,320 maisons d'école, à en acquérir ou approprier 3,239 ; à en agrandir 5,458, à en réparer 7,381, enfin à acquérir 19,857 mobiliers scolaires. A ne compter que sur une dépense moyenne de 10,000 francs par école à construire, chiffre au-dessous de l'évaluation ministérielle, qui le porte à 15,000 fr., ce serait comme un total de 173,200,000 fr. que devrait dépenser la France pour posséder un nombre d'écoles suffisant pour sa population scolaire.

Aussi comprend-on que la somme de 5 millions à laquelle, par un effort budgétaire déjà considérable, avait été porté, pour l'année 1877, ce chapitre du budget de l'instruction publique, ait paru au Gouvernement très-au-dessous de ce que réclamait l'instruction primaire, et qu'il ait cherché dans une autre combinaison financière les ressources nécessaires à ce service.

Cette combinaison, empruntée en partie à ce qui existe déjà en matière d'établissements de chemins vicinaux, est la création d'une Caisse des Ecoles,

qui, dans l'espace de cinq années, à partir de 1878, devra consacrer une somme égale de 60 millions en subventions, et une autre somme égale de 60 millions en avances accordées aux communes pour les aider dans la construction ou à l'amélioration de leurs écoles.

Le grand avantage de cette combinaison est de substituer au système d'amélioration lente et presque insensible de l'instruction primaire par voie d'allocation budgétaire annuelle, une amélioration prompte, rapide, presque instantanée, si l'on considère combien est court ce délai de cinq années, au bout duquel devra être parachevée l'organisation matérielle de ce service scolaire. En pareille matière, faire vite, c'est aussi bien faire, puisque chaque année gagnée est une génération de plus dotée des moyens complets d'acquiescence des premiers éléments de l'instruction.

L'on peut donc louer sans réserve le Gouvernement d'avoir adopté un système qui, d'une part, résout heureusement l'une des difficultés capitales de l'accroissement du nombre de nos écoles, et qui, d'autre part, a pour lui l'épreuve du temps. La nouvelle Caisse pour la construction des écoles, placée sous la garantie de l'État, et fonctionnant d'une manière en tout semblable à la Caisse des chemins vicinaux créée en 1868, sera alimentée au moyen soit des fonds mis à sa disposition par le Trésor, soit du produit de la négociation des titres qu'elle pourra émettre dans certaines conditions.

(Moniteur universel.)

**INFORMATIONS**

On annonce pour la fin de mai, à Rome, un pèlerinage considérable, à l'occasion du jubilé épiscopal de Pie IX. On ne parle de rien moins que de trois cent mille pèlerins qui seraient attendus à cette époque dans la capitale de la catholicité. Ce chiffre est sans doute exagéré. Mais ne serait-il que du tiers qu'il serait encore une manifestation imposante. Elle comprendra des Polonais, des Hongrois, des Irlandais, des Brésiliens ; en un mot, des représentants de tous les pays catholiques des Deux-Mondes.

On se rappelle qu'en votant le budget des cultes pour 1877, la Chambre des députés a exigé que le mandat de traitement des desservants et des vicaires ne pût désormais être payé que s'il était accompagné d'un certificat constatant que le titulaire réside effectivement dans la localité à laquelle il est attaché.

M. le ministre de l'intérieur, après s'être concerté avec son collègue le ministre des finances, sur l'interprétation et l'exécution de cette disposition légale, vient d'adresser aux préfets des instructions précises pour qu'il n'y soit dérogé sous aucun prétexte.

Le certificat de résidence de chaque titulaire ecclésiastique dans la circonscription qui lui est assignée, devra être délivré sans frais et d'office par le maire de la commune et envoyé au sous-préfet au commencement de chaque trimestre.

Ces certificats ne pourront être suppléés par des autorisations de congé qu'autant que les autorisations auront été accordées dans les formes prescrites par l'ordonnance du 13 mars 1832 ; à défaut d'autorisation de congé régulière, il faudra produire un arrêté ministériel approuvant la dispense de résidence exceptionnellement accordée au titulaire ecclésiastique.

La crise industrielle, bien autrement grave qu'en France, continue ses ravages en Autriche et en Allemagne. Dans ces deux pays, on entend dans les assemblées populaires réclamer le droit au travail. Les gouvernements font de leur mieux pour adoucir la misère, en ordonnant certains travaux d'utilité publique qui ne devaient être entrepris que plus tard. Ils sont prêts à seconder les propositions faites dans les divers parlements, et qui tendent à régulariser les rapports entre ouvriers et patrons, à rétablir plus ou moins les corporations en ce qu'elles avaient d'utile, etc. Mais ce ne sont que des palliatifs, et comme on l'écrivit de Berlin à la Gazette d'Augsbourg, l'industrie et le commerce ne reprendront sensiblement que lorsque la situation générale de l'Europe sera entièrement éclaircie, soit par la consolidation de la paix, soit par la guerre.

Il y a quelques temps, on parlait d'une prise de possession de la Nouvelle-Guinée par les Prussiens, puis le bruit a couru que les démêlés de M. de Bismarck avec l'Espagne, au sujet des îles Soolou, cachaient une arrière-pensée de conquête de la grande colonie espagnole, Manille. Tout récemment, on annonçait qu'un traité avait été conclu entre l'Allemagne et les îles Tonga (Océanie) pour la cession d'un port.

Cette fois, le fait était exact. Le Reichsanzeiger a déclaré qu'il a été conclu entre les deux pays, le 1<sup>er</sup> novembre 1876, un traité d'amitié qui assure à l'Allemagne le traitement des nations les plus favorisées, en facilitant aux navires de guerre croisant dans les mers du Sud, pour la protection des intérêts allemands, l'approvisionnement en charbon.

Le roi des îles Tonga a accordé à l'Allemagne la jouissance d'un terrain pour l'établissement d'un dépôt de charbon dans le groupe des îles Vavon, tout en réservant expressément son droit de souveraineté.

Toutefois, ajoute la feuille officielle, il n'a jamais été question de la cession d'un port ou de la souveraineté d'une partie de territoire. De pareilles nouvelles sont aussi peu fondées que les rapports controuvés qu'on fait circuler de temps en temps relativement au prétendu dessein de l'Allemagne de chercher à fonder des colonies dans les autres parties du monde.

Le collège électoral du département de Constantine est convoqué pour le dimanche 8 avril 1877, à l'effet d'élire un député.

Mardi, à deux heures, ont eu lieu, à Bagnaux, les funérailles de la petite Jeanne Moyaux.

Par ordre de la justice, le corps de la pauvre enfant a été transporté, dans la matinée, de la Morgue au domicile de son grand-père, le sieur Minard, et a été exposé une heure devant la maison.

Un grand nombre de personnes assistaient à cette triste cérémonie.

Victor Moyaux, qui est pleinement rentré en possession de lui-même, continue à se renfermer dans un silence absolu sur le lieu de sa retraite et sur ses agissements depuis le jour de son crime jusqu'au moment de son arrestation.

Conformément aux ordres du parquet, des photographies du meurtrier vont être distribuées en grand nombre et exposées partout où besoin sera, afin que les personnes qui pourraient l'avoir vu pendant ce laps de temps soient à même de le reconnaître. Ces

photographies sont très exactes ; deux poses ont été prises, de face et de profil : la physionomie étant toute différente suivant qu'on l'examine sous l'un de ces aspects. Vu de face, les traits de l'accusé annoncent une certaine bonhomie ; de profil, au contraire, le caractère de ce visage est très-décidé et même dur.

Un grand nombre de témoins vont être cités devant le juge d'instruction.

**COUR D'ASSISES DE LA SEINE**

AFFAIRE BILLOIR.

Plus de cinq cents cartes d'entrée ont été délivrées et c'est à peine si la salle peut contenir deux cents personnes. On a dû même déposer des chaises dans le prétoire.

Dans la salle d'audience, on remarque de nombreuses personnes connues entr'autres le général Ignatieff et sa femme.

Sur la table des pièces de conviction on voit une foule de paquets et hardes ; deux bocaux renfermant les intestins et les cheveux ; des plaques de parquet tachées de sang, etc.

A dix heures trente-cinq, la cour entre en séance.

M. l'avocat général Choppin-d'Arnouville requiert, vu la longueur présumée des débats, l'adjonction de deux jurés supplémentaires.

M<sup>e</sup> Lachaud fils est au banc de la défense.

Après le tirage du jury, Billoir est introduit, à onze heures moins le quart.

C'est un homme de cinquante-huit ans, de taille moyenne et de force ordinaire. Il a les traits assez durs et très accusés ; la moustache est coupée en brosse ; ses cheveux, quoique grisonnants, sont assez fournis et soigneusement peignés. Sa mise, sans être recherchée, est cependant fort convenable ; ses yeux, quoique un peu abatus, ont une expression de fermeté qui est presque de la sévérité.

M. le président Burin des Roziers adresse à l'accusé les premières questions d'usage, puis M. le greffier Blondeau donne lecture de l'acte d'accusation.

Les débats n'ont révélé aucun fait nouveau.

Billoir a été condamné à mort et à la dégradation de la médaille militaire. Il a entendu son arrêt d'un air très-abattu et n'a rien dit.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

MM. les membres résidants et correspondants de la Société des Études du Lot, sont prévenus que lundi prochain, M. Marie, principal honoraire, officier de l'instruction publique, fera, à huit heures du soir, dans la salle des séances de la Société, une conférence sur la *Signologie* ou méthode facile de prononciation et de lecture de la langue française et de certaines langues étrangères, telles que l'anglais, l'allemand, l'italien.

**Monument**

à élever aux mobiles et soldats du Lot, morts en 1870-1871, pour la défense la patrie.

Suite des souscriptions (20<sup>e</sup> liste).

Total de la 20<sup>e</sup> liste, 858 fr. 55 c.

On étudie en ce moment les travaux à exécuter sur toute la surface du pays pour préparer l'abaissement des tarifs intérieurs des dépêches télégraphiques.

L'administration des télégraphes paraît disposée à revenir au système

des timbres d'affranchissement comme pour les lettres. Ce système constituerait une simplification et une économie de temps pour les expéditeurs et pour les employés.

Le président de la République, etc., sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. M. Belleaud, maire de la commune de Saint-Sernin de Duras (Lot-et-Garonne), est révoqué.

Art. 2 Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 10 mars 1877, etc.

Agen, le 11 mars 1877.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ampliation d'un décret de M. le président de la République, par lequel vous êtes révoqué de vos fonctions de maire de la commune de Saint-Sernin de Duras.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de signaler à M. le ministre de l'intérieur les articles signés de vous, paraissant dans le *Journal de Lot-et-Garonne* sous le titre : *Lettres de la Campagne* dans lesquels vous attaquez la Constitution et le Gouvernement de votre pays, manquant ainsi au devoir le plus impérieux du mandat de maire que vous avez accepté.

Veuillez agréer monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Signé : Félix RENAUD.

UNIVERSITÉ LIBRE DE TOULOUSE.

On lit dans la *Semaine catholique* :

NN. SS. les archevêques et évêques de la région se sont réunis, le jeudi 3 mars à l'archevêché.

Étaient présents : NN. SS. les archevêques de Toulouse, d'Auch et d'Albi ; NN. SS. les évêques de Montauban, de Rodez, d'Aire, de Carcassonne et d'Agén.

Étaient représentés : Mgr l'évêque de Bayonne, par M. l'abbé Menjoulet, son vicaire général ; Mgr l'évêque de Pamiers, par M. l'abbé Mailhol, son vicaire général ; Mgr l'évêque de Cahors, par M. l'abbé Verdier, son vicaire général ; Mgr l'évêque de Perpignan, par M. l'abbé Roca, son vicaire général ; Mgr l'évêque de Mende, par M. l'abbé Baduel, archiprêtre de Villefranche-d'Aveyron, chanoine honoraire de Mende.

Quatorze diocèses du Sud-Ouest ont donc pris part à la délibération. Il a été décidé que l'*Université catholique de Toulouse serait fondée le plus promptement possible, et que les diverses facultés seraient établies dans la mesure des ressources fournies par le clergé et les fidèles.*

Une lettre pastorale collective sera très prochainement publiée par les quatorze prélats.

On écrit de Rodez, le 5 mars :

« Un phénomène atmosphérique assez remarquable s'est produit aujourd'hui dans notre ville. La neige est tombée pendant une grande partie de la journée, et, vers deux heures de l'après-midi, au milieu d'une tourmente de neige, un éclair sillonné les nues, et un violent coup de tonnerre s'est fait entendre. »

La situation électorale se dessine à Bordeaux. M. Steeg, pasteur protestant, reste le candidat des démocrates. M. Chevanty prêtre catholique, devient le candidat des conservateurs. On di-



rait une lutte religieuse plus qu'une lutte politique. C'est le hasard sans doute qui a amené ce singulier dualisme de candidatures.

Il faut convenir que le hasard a eu ici la main malheureuse. Avec deux candidats de ce caractère, il sera difficile d'écarter du scrutin du 25 mars les passions religieuses.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Une dépêche lancée de Bayonne annonçait au parquet de Bordeaux qu'une bande de malfaiteurs inculpés d'assassinats et de vols à main armée sur un chemin public avait quitté les bords de l'Adour pour les rives de la Garonne, et depuis quelques jours ils devaient se trouver à Bordeaux.

« D'après les ordres donnés par le commissaire central, les agents de la sûreté ont agi avec une habileté telle, que quatre d'entre eux, parmi lesquels une femme de trente-cinq ans et un individu taillé en athlète et trouvé porteur d'un gros contean catalan, ont été arrêtés et écroués au fort du Hâ. »

Un drame qui a jeté le deuil et la consternation dans une honorable famille de notre ville et causé une profonde émotion dans la population, s'est accompli, hier, raconte le *Charentais*, vers deux heures de l'après-midi, dans les circonstances suivantes :

M. F..., professeur à Angoulême, était parti pour la campagne, accompagné de sa femme et de ses filles, laissant chez lui son jeune fils, Félix, occupé à ses devoirs. La domestique de la maison, Aimée Lacaton, âgée de dix-neuf ans, était restée avec lui.

Félix F... travaillait dans la salle à manger, située au premier étage, pendant que Aimée, accroupie devant le foyer, attisait le feu, quand, pris soudain d'un accès de folie et sous l'empire d'une étrange hallucination, il abandonna son travail, monta rapidement au second, dans le cabinet de son père, s'empara d'un stylet corse à lame aiguë et tranchante, et, redescendant précipitamment, le plongea sans prononcer une parole entre les deux épaules de l'infortunée jeune fille.

La blessure était profonde et mortelle; la malheureuse victime s'enfuit en poussant des cris déchirants et vint tomber mourante sur le seuil de la maison voisine, où l'on s'empressa de la recueillir, mais où elle expira aussitôt sans avoir pu proférer un seul mot.

Resté seul, le jeune Félix F... se réveilla comme d'un rêve, et, comprenant toute l'horreur de l'action qu'il venait de commettre, il monta dans le cabinet de son père dans l'intention de se jeter par la fenêtre. Le courage lui manqua. Redescendant alors, mais toujours décidé au suicide, il reprit le poignard dont il s'était servi pour accomplir le meurtre et s'en frappa au côté gauche; toutefois, il ne se fit qu'une petite blessure, et, désespérant d'en finir de cette manière avec la vie, il eut recours à une fiole d'éther sulfurique dont il avala, dit-il le contenu.

Cependant la police, prévenue, s'était transportée au domicile de M. F..., et les faits que nous venons de rapporter résultent du premier interrogatoire du jeune Félix F... Sur un ordre émané du procureur de la République, il a été écroué à la maison d'arrêt, pendant que le corps de la victime était transporté à l'hospice pour y être soumis à l'examen des médecins requis à cet effet.

On ne connaît aucun motif de haine entre Félix F... et la malheureuse Aimée Lacaton, qui était depuis cinq ans dans la maison, et avec laquelle il avait vécu en parfaite intelligence.

Il n'est donc possible d'attribuer ce meurtre étrange, commis par un enfant de 15 ans, à une autre cause qu'à un accès de folie.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Le défi porté par M. Holmière, le baigneur d'Arcachon, à M. Burgurieu, dit *Tatouille*, a trouvé sa solution jeudi.

Les deux champions se sont jetés à la rivière devant les bains Videau. Dès les premières minutes, Holmière avait pris une avance de près de 100 mètres; mais le défi portait sur la question de savoir lequel des deux adversaires resterait le plus longtemps dans l'eau.

Avec la température sibérienne qu'il faisait, cette partie pouvait avoir une issue fatale.

Avant d'arriver à la passerelle, M. Holmière a crié : « Au secours ! » et le canot de sauvetage qui le suivait l'a recueilli transi. Une fois dans l'embarcation, on l'a couvert d'une couverture de laine et ramené à terre. Là, on l'a fait courir pour ramener la circulation; mais au bout de quelques enjambées, il est tombé, et on a dû le porter dans une maison voisine, où les soins les plus pressés lui ont été prodigués. Holmière était inanimé; à six heures du soir, il n'avait pas encore recouvré l'usage de la parole.

Quant à Burgurieu, la constitution extraordinaire de cet homme n'avait laissé aucune prise à l'abaissement de la température. Il se promenait sur le canot dans son costume aquatique comme si on était en plein été, et il ne paraissait même pas grelotter.

Nous espérons que tout cela n'aura aucune suite fâcheuse.

La *Gironde* signale un meurtre qui a été commis à Saint-Christoly-de-Blayé, par un nommé R..., sur la personne de sa femme. R... qui, depuis quatre ans, dit-on, donnait des signes d'aliénation mentale, a jeté sa femme dans un puits sans margelle, voisin de sa maison. Le fils, étant accouru aux cris de sa mère pour lui porter secours, a été saisi à son tour par le nommé R..., qui le tenait déjà suspendu au-dessus de l'orifice du puits quand la femme Elie est arrivée, a saisi le jeune homme par les pieds et l'a retenu jusqu'au moment où des personnes du voisinage, attirées par cette scène, ont réussi à le dégager.

R..., pour échapper à la poursuite de ses voisins, s'est jeté lui-même dans le puits, d'où il a été retiré presque aussitôt sain et sauf. Quant à sa femme, elle est morte sur le coup. La justice s'est transportée sur le théâtre de l'événement, et le nommé R..., arrêté par la gendarmerie, a été écroué à la prison de Blaye.

- LYCÉE DE CAHORS.
- Compositions du 5 au 10 mars.
- Mathématiques préparatoires.
- Hist. nat. — 1 Pascalie; 2 Corn.
- Mathématiques élémentaires.
- Physique. — 1 Moles; 2 Couture.
- Philosophie.
- Hist. nat. — 1 Peyrissac; 2 Girardeau.
- Rhétorique.
- Vers lat. — 1 Albert; 2 Cabanès.
- Seconde.
- Version grecq. — 1 Valat; 2 Bertrand.
- Troisième.
- Histoire. — 1 Taillade; 2 Delpech.
- Quatrième.
- Vers lat. — 1 Rossignol; 2 Sentenac.
- Cinquième.
- Allemand. — 1 Talou; 2 Castagné.
- Sixième.
- id. — 1 Appert; 2 Tinel.
- Septième.
- Thème lat. — 1 Mercié; 2 Arbouys.
- Huitième.
- id. — 1 Montal; 2 Laur.

Enseignement spécial. Année préparatoire.

Français. — 1 Faurel; 2 Labro.

Première année.

Histoire. — 1 Mouliérat; 2 Raynal.

Deuxième année.

Orthographe. — 1 Cosse; 2 Dajeau.

Classe primaire. — Première division.

id. — 1 Combes; 2 Denons.

Deuxième division.

id. — 1 Poujet; 2 Manhiabal.

Troisième division.

id. — 1 Bouzerand; 2 Breil.

Quatrième division.

Calcul. — 1 Palame; 2 C. Mignot.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 mars.

Naissances.

Henras, Elodid, à Bégoux.

David, Pierre, aux Ramonets.

Mialet, Jeanne, B. Nord.

Bergues, Gaston, rue Fénelon.

Astruc, Marthe, rue Brives.

Vergues, Léontine, rue de la Halle.

Constans, Catherine, rue du Château.

Rosiés, Anne, au moulin de Labéraudie.

Décès.

Lestendé, Joseph, 60 ans, rue Ste-Barbe.

Brugidou, Marie, 68 ans, rue Nationale.

Deltheil, Marie, 65 ans, à Payre-Quillade.

Vigouroux, Jean, 82 ans, rue Bourrou.

Blaquié, Louise, 4 ans, rue Nationale.

Gaston, Jean, 72 ans, rue du F. Ste-Barbe.

Cagnac, Catherine, 83 ans, (Hospice).

Gaillard, Catherine, 77 ans, à Lacapelle.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

JOURS	FOIRES.
18 Diman.	
19 Lundi.	Lalbenque, St-Caprais, Caniac, Duravel, Béduer.
20 Mardi.	Bach, Catus, Marceillac, Salviac, Meyroune.
21 Mercur.	Labastide-du-Haut-Mont.
22 Jeudi.	Montcuq, St-Céré, St-Germain.
23 Vend.	Blars.
24 Samedi.	Limogne, Faycelles, Lavergne, Terrou, Rocamadour.

Lunaisons du mois de Mars.

☉ D. Q. le 6, à 10 h. 10 du soir.

☽ N. L. le 15, à 3 h. 3 du matin.

☉ P. Q. le 22, à 1 h. 19 du soir.

☽ P. L. le 29, à 5 h. 58 du matin.

Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle du Dimanche, 18 Mars.

Cartouche

Drame nouveau en 5 actes et 8 tableaux, d'Amicet et Bourgeois.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 16 mars.

Les marchés aux blés ont présenté peu d'animation cette semaine, mais la rareté des offres y a provoqué une certaine fermeté dans le prix de la marchandise. A Paris, à la balle de mercredi, les cours sont restés ce qu'ils étaient au marché précédent. On a coté les blés de choix de 29 fr. 50 à 30 fr.; les bonnes qualités marchandes, de 28 à 29 fr.; les blés vieux, 27 fr. Le tout aux 100 kilog., en gare de Paris.

Sur le dernier marché des blés à livrer, on a coté : mars, de 27 25 à 27 fr. 50; avril, de 27 50 à 27 fr. 75; mai-juin, de 28 fr. 50 à 28 fr. 75; quatre mois de mai, de 29 fr. 25.

En farines de commerce, la cote officielle est de 58 fr. 50 pour les huit-marques, et de 56 fr. 25 pour les farines supérieures.

Les seigles sont l'objet de demandes nombreuses. Les prix, en hausse de 25 à 50 cent., oscillent de 19 fr. 50 à 19 fr. 75 les 100 kilog. en gare d'arrivée. Offres restreintes sur les

orges. Les belles qualités se payent de 20 fr. 50 à 21 fr.; les sortes ordinaires, de 20 fr. à 20 fr. 50. Les escourgeons sont fermement tenus de 20 à 20 fr. 50.

Il règne peu d'activité sur le marché des avoines. Celles de choix pourtant sont fermes et peu offertes. On cote les avoines noires de choix, de 22 fr. 25 à 22 fr. 50; les bonnes qualités de 21 fr. 65 à 22 fr.; les avoines ordinaires, de 20 fr. 25 à 21 fr.; les autres sortes, de 19 à 19 fr. 75. Le tout aux 100 kilog.; droits d'entrée en sus.

Au marché de la barrière d'Enfer, du 7 mars, les cours des fourrages ont été établis comme suit pour la 1<sup>re</sup> qualité : foin, de 79 à 71 fr. les 500 kilog.; luzerne, de 51 à 53 fr.; paille de blé, de 42 à 44 fr.; paille de seigle, de 38 à 40 fr.; paille d'avoine; de 41 à 33 fr.

Voici les prix qui ont été pratiqués, le même jour, au marché de la Chapelle; foin, de 67 à 69 fr.; luzerne de 58 à 60 fr.; regain de luzerne, de 49 à 51 fr.; paille de blé, de 40 à 42 fr.; paille de seigle, de 37 à 39 fr.

Bien que le temps soit peu favorable aux transactions, les graines fourragères de choix, chaque jour plus rares, conservent une grande fermeté. On cote aujourd'hui par balle de 100 kilog. : trèfle violet de choix, de 200 à 220 fr.; bonne qualité, de 180 à 195 fr. qualité inférieure, de 140 à 170 fr.; luzerne de Poitou, de 170 à 200 fr.; luzerne de pays, de 140 à 170 fr.; minette, de 65 à 70 fr.; supérieur de Beauce, de 70 à 75 fr.; trèfle blanc, de 200 à 250 fr.; trèfle hybride, de 275 à 300 fr.; ray-grass anglais, de 55 à 65 fr.; dito, d'Italie, de 75 à 90 fr.; vesce de printemps, de 26 à 28 fr.; pois gris étrangers, de 28 à 30 fr.; sainfoin nouveau, à une coupe, les 50 kilog., de 20 à 23 fr.; sainfoin, à deux coupes, de 25 à 27 fr.

Le nombre des animaux de boucherie qui figuraient au marché de la Villette, lundi dernier, était de 20,993 il se décomposait comme suit : 2,307 bœuf, 1,055 vaches, 108 taureaux, 506 veaux; 15,788 moutons et 1,229 porcs.

C'étaient les départements de la Charente, de Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Vienne, qui avaient envoyé le plus de bœufs. Les moutons provenaient principalement des départements de l'Aisne, de Maine-et-Loire, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Les plus fortes expéditions de porcs avaient été faites par les départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse et de Haute-Vienne.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués : bœufs, de 1 fr. 28 à 1 fr. 75 le kilogr, vaches de 1 fr. 06 à 1 fr. 62, taureaux, de 0 fr. 90 à 1 fr. 35, veaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. 20, moutons, de 1 fr. 84 à 2 fr. 04, porcs, de 1 fr. 30 à 1 fr. 66.

Les affaires en vin son calmes, à Bercy, pour le moment, mais on s'attend à une prochaine reprise. Voici les prix auxquels on a traité depuis le commencement du mois : Roussillon, premier choix, 15 degrés, 55 fr. l'hectolitre, deuxième choix, 52 fr., ordinaires, de 48 à 50 fr.; Narbonne, premier choix, 12 à 13 degrés, 46 f., deuxième choix, 11 degrés, de 42 à 44 fr., ordinaires de 38 à 40 fr.; Montagne, premier choix, 15 degrés, 42 fr., deuxième choix, 12 degrés, de 38 à 40 fr., ordinaires, 12 degrés, de 34 à 36 fr.; Cher, la pièce de 250 litres, premier choix, de 122 à 125 f., deuxième choix, de 115 à 120 fr., bons ordinaires, de 110 à 112 fr.; Touraine, la pièce de 236 litres, pre-

mier choix, 110 fr., deuxième choix 105 fr., ordinaires, de 95 à 100 fr.; basse Bourgogne, le moid de 272 lit, bonnes qualités, de 105 à 110 fr., ordinaires, de 95 à 100 fr., petites qualités, de 85 à 90 fr. Le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris.

Quant aux vins de soutirage, ils valent dans Paris, c'est-à-dire droits compris, de 155 à 160 fr. les premiers choix, la pièce de 225 litres, et de 140 à 150 fr. pour les qualités ordinaires.

AVIS

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos nombreux lecteurs que **M. Lévy, père et fils**, Mens Dentistes de Paris, que nous avons possédés les années précédentes, sont de nouveau à Cahors, pour quelque jours seulement, hôtel de l'Europe.

N. B. Ces Messieurs se rendront chez les personnes qui les feront demander.

Pose de dents et dentiers dans les 24 heures.

Le Musée pour Tous.

Le quatrième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient un *Café sous le premier Empire*, de M. Henri Pille.

Voici le sommaire de ce numéro : Texte : Chronique : Edouard Drumont. — *Ce qu'on verra dans un an* : Alfred d'Aunay. — *Chez les Serbes* (suite) : Charles Yriarte. — Nos deux photographies. — Le mouvement artistique : Paul Quenelin.

Photographies : La Ménagerie de Meyerheim. — *Les Mocciosi* de Coninck.

Envoi du 1<sup>er</sup> n<sup>o</sup> contre 2 francs en timbres-poste. L. Baschet, 126, B. Magenta.

(Voir aux Annonces).

Sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : Victor Hugo et *La Légende des Siècles*; L'élection présidentielle aux Etats-Unis : Portrait de M. R. Hayes, candidat républicain, élu président; Portrait de M. S. Tilden, candidat démocrate; Vue de Wall-Street, à New-York; Types d'habitants de New-York; Destruction, par une tempête, de la Jetée de l'Amirauté, à Douvres; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); Souvenirs de la presqu'île des Balkans (cinq sujets); Exposition internationale d'hygiène et de sauvetage, à Bruxelles. — Rébus.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 17 mars, 2 h. 5 soir.

L'autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac a été votée par 296 voix contre 197.

Vains efforts tentés pour écarter le délit relevant de la police correctionnelle et pour maintenir seulement les délits relevant de la cour d'assises.

M. Paul de Cassagnac a prononcé un discours long et vulgaire.

M. Jules Simon a pris personnellement la responsabilité des poursuites dirigées à la fois contre les *Droits de l'homme* au nom de l'ordre social, et contre M. de Cassagnac au nom de l'ordre public.

Il a déclaré aux bonapartistes que le gouvernement saurait les tenir en respect et qu'ils ne pourraient pas impunément troubler la paix du pays.

Bourse de Paris

Cours du 17 Mars.

Rente 3 p. %..... 74.05

— 4 1/2 p. %..... 403.50

— 5 p. %..... 108.37 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 mars	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.310	3.350
Crédit foncier.....	607 50	605
Orléans-Actions...	1.405	1.403
Orléans-Obligations.	337 50	337 50
Suez.....	702 50	688 75
Italien 5 %.....	73 70	73 25



NOUVELLE MÉDICALE

SUR LES

Inconvénients des Vins de Quinquina

Quelque médecins de la faculté de Paris sachant combien la quinine, contenue dans les Vins et Sirops de quinquina, est nuisible à l'estomac, ont eu l'heureuse idée de charger un pharmacien déjà très-connu du corps médical, M. Freyssinge, de préparer un vin essentiellement tonique, apéritif et fortifiant. Ce vin appelé **quinotannique** est d'un goût très-agréable et renferme tous les principes des meilleures sortes de quinquina, moins la quinine qui en est préalablement extraite. Plus efficace que les vins de quinquina, Bagnols, Coca ou autres, il n'occasionne ni

échauffement ni constipation et ne coûte que 4 francs le litre.

Pour les personnes qui ne peuvent supporter le vin, M. Freyssinge prépare des **dragées quinotanniques** ayant les mêmes propriétés. — La boîte est de 3 francs. On expédie franco, une boîte de dragées ou une caisse de 5 litres de vin, contre mandat sur la poste adressé à M. Freyssinge, pharmacien, 97, rue de Rennes, Paris. Exiger le nom et la signature, si l'on se sert d'intermédiaire.

Recommander, en cette saison de rhumes et de grippe, bronchites, le **sirop** et la **Pâte de Nafé** de **Delangrenier**, c'est partager l'o-

pinion des plus célèbres médecins.

**CONTREFAÇONS.** — Les personnes qui font usage du **Chocolat purgatif de Desbrière**, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature **Desbrière**.

**MAL DE DENTS.** — L'EAU du Dr **OMÉRA** calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, grip-

pes, toux d'irritation, par le sirop **Coméra**, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

**Avis.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la **NEPTUNIDE-ROUILLE** dont le succès est assuré (*Voir aux annonces*.)

**Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.**

On demande des représentants

Le Moniteur des Tirages Financiers

est maintenant installé dans ses nouveaux Bureaux, rue Le Peletier, 16, Paris. Ce journal compte aujourd'hui près de 43,000 abonnés. C'est le journal financier le plus répandu parce que c'est l'un des plus sérieux des plus complets et des moins coûteux.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon, Chez **A. ROBERT**, Tabl Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et francs. Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année. Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

HENRICH LANZ A MANPHEIM (Grand Duché de Bade)

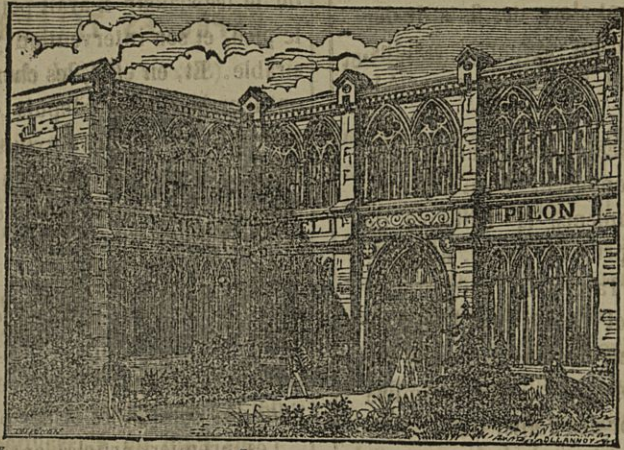
Construction de Machines agricoles

Spécialité de **BATTEUSES A BRAS ET A MANÈGE** (56,000 machines livrées). Grande médaille de progrès à l'Exposition Universelle de Vienne 1873. 52 diplômes d'honneur, 18 médailles d'or ; 65 médailles argent et bronze.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition.

PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE  
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES  
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE  
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des **Œuvres spéciales pour piano à deux mains** : **BBETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI**; doigtée par **Moschèles**, soit 11 volumes grand format. Prix..... 30 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin. Cesirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les **SIROP et PÂTE de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin et au Panme de Tolu. 1/50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., laureat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
- 2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Co, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la **NEPTUNIDE-ROUILLE** (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10,

Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Gi-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes

Médaille de bronze Médaille d'argent

PHOTOGRAPHIE

PORTRAITS APRÈS DÉCÉS

en tous genres et de toutes grandeurs

Agrandissement, Reproduction

SPECIALITÉ

VOIES

POUR GRECQUES ET MOSAIQUES

ET MONUMENTS

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. pour les Départements... 4 fr.

EPILEPSIE

Guérit par correspondance le Dr **KILLISCH**, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison plus de 8,000

Aux Entrepreneurs

A VENDRE DANS TOULOUSE

118,200 mètres de terrain à bâtir d'un seul tenant, propre à toute industrie, cité et percé par 3 rues éclairées au gaz.

Il a été choisi après enquête pour être acheté par une des plus grandes administrations de France. Affaire à traiter de suite sur laquelle on pourra doubler son capital. Prix en bloc, 5 fr. le mètre dont tiers comptant. *Détail facile.* Ecrire à M. Balancy, officier en retraite, rue St-Etienne, 9, Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.

Ecrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

8<sup>e</sup> année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. — Cours fr. — réponses étrangères. Nominations de coupons échus, etc. Cours par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.